



Autorise ou pas de s absenter pour une reunion a la creche

Par **Iali34**, le **22/11/2012** à **21:06**

bonjour, j ai une réunion d information a la crèche le 27 novembre a 19h et le problème c est que je finis mon travail a 19h et je dois faire une 1h en transport pour arriver a la réunion. J ai demande a ma responsable de fermer la boutique a 18h exceptionnellement parce qu il n y a personne pour me remplacer. Elle veut pas m autoriser a m absenter. Ma question c est: est-ce que les parents n ont pas des droits a des jours d absence (ou heures dans mom cas) pour de réunions d école ou crèche? Comment on doit faire dans un tel cas? Merci d avance pour votre aide.

Par **Lag0**, le **23/11/2012** à **08:06**

Bonjour,
Non, il n'existe aucun droit de ce type.